

Communiqué final de la 19^{ème} Réunion des Parties
du Partenariat des Forêts du Bassin du Congo
du 5 au 8 juillet 2022
Libreville, Gabon

ANNEXE 3 – STREAM 3

Recommandations du stream 3 dans le cadre de la « restauration des paysages forestiers : Opportunités et défis en Afrique centrale », les parties sont invitées à :

- Définir et mettre en place un cadre et une stratégie de RPF réglementaire et juridictionnelle, comprenant le régime foncier avec les droits de propriété et d'utilisation des terres, condition préalable à la mise en œuvre de la RPF, basée sur une définition nationale claire de ce que recouvre cette approche, s'appuyant sur les plates-formes et les initiatives régionales existantes comme l'AFR100 et le Bonn Challenge pour définir un cadre et intensifier les progrès.
- Adopter des approches participatives et ascendantes qui incluent les communautés locales, basées sur une "vision collective", une planification participative de l'utilisation des terres et des plateformes de consultation locales intégrant tous les acteurs
- Renforcer l'intégration de pratiques agricoles durables dans l'approche RPF pour renforcer l'aspect sécurité alimentaire et concevoir des modèles commerciaux basés sur le développement de chaînes de valeur.
- Améliorer l'accès au financement de la RPF par le développement de mécanismes financiers à long terme : Tirer parti des partenariats existants pour améliorer l'accès au financement et mettre en œuvre des progrès
- Exploiter le potentiel de restauration autour des aires protégées pour réduire la pression sur les zones à haute valeur de conservation restantes
- Adopter une approche intelligente pour la planification de l'utilisation des terres en mettant l'accent sur des approches participatives, communautaires et paysagères qui traiteront du régime foncier et de la gestion durable des forêts
- Mettre l'accent sur l'augmentation de la production agricole sur les terres arables existantes grâce à l'introduction de pratiques agricoles durables et d'agroforesterie
- Répondre aux demandes énergétiques d'une population croissante grâce à la production durable de bois de chauffage, y compris les plantations à petite échelle à fort taux de rotation et l'agroforesterie
- Renforcer la collaboration intersectorielle aux niveaux national, régional et local entre la foresterie, l'eau, l'agriculture, la planification, etc.

- Intégration de la restauration dans le budget international du climat et de la biodiversité ainsi que dans les investissements du secteur privé en Afrique centrale.
- S'appuyer sur la Déclaration de Kigali (2016) et sur les principales conclusions du Conseil extraordinaire des ministres de la COMIFAC de mars 2018 sur la « Stratégie commune de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des engagements des pays dans le défi de Bonn » dont l'une des principales recommandations était de proposer un programme d'investissement pour la restauration des paysages en Afrique centrale.
- Garantir un partage continu des connaissances et le renforcement des capacités en matière de RPF à tous les niveaux et l'intégration continue des résultats de la recherche d'accompagnement dans la pratique.

Libreville, 8 juillet 2022
Les participants